

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Session ordinaire du Vendredi 14 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, vingt heures et trente minutes, le vendredi 14 juin, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick GAILLARD, Maire.

Étaient présents : M<sup>eur</sup> GAILLARD, Maire, M<sup>s</sup> METAIS, BIENAIMÉ, DELAFOSSE, M<sup>mes</sup> LEBRUN, HERBET, Adjoints, M<sup>mes</sup> BRUNET, PRUVOST, DEMORY, GAPENNE, HOLTZMANN, TELLIER, M<sup>s</sup> DARIBOT, LETHELLIEZ, PACCEU, VIOLETTE.

Absents excusés : M<sup>me</sup> DIRUY qui donne pouvoirs à M<sup>me</sup> DEMORY,  
M<sup>me</sup> HETELAY qui donne pouvoirs à M. DELAFOSSE,  
M<sup>me</sup> ROGIER qui donne pouvoirs à M<sup>me</sup> BRUNET,  
M. LOGNON qui donne pouvoirs à M<sup>me</sup> TELLIER,  
M. THUILLIER qui donne pouvoirs à M. GAILLARD,  
M. JACQUART.

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> LEBRUN Céline

*Le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité.*

### **PETITES VILLES DE DEMAIN – CONVENTION CADRE VALANT ORT – OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 15 avril 2021 la commune de Flixecourt a adhéré au programme Petites Villes de Demain.

La commune de Flixecourt s'est engagée dans le programme de l'État « Petites Villes de Demain » en tant que pôle structurant de la Communauté de Communes Nièvre et Somme. Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans leur programme de revitalisation. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

La mise en œuvre de ce programme repose sur trois phases :

Phase 1 : la convention d'adhésion, signée par la Communauté de Communes Nièvre et Somme, la commune de Flixecourt et l'État le 30 juin 2021

Phase 2 : la phase d'initialisation, en cours, qui se traduit par la rédaction d'une convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et qui fait l'objet de la présente délibération ;

Phase 3 : la phase de déploiement du programme, qui correspond au temps d'engagement financier et de réalisation des actions inscrites dans la convention-cadre et ce pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature.

Suite à la signature de la convention d'adhésion en date du 30 juin 2021, la commune de Flixecourt doit concrétiser ses projets de revitalisation par le biais d'une convention-cadre. Cette convention établit :

- un diagnostic du territoire en identifiant notamment ses forces et faibles, à l'échelle communale et intercommunale ainsi que les dispositifs déjà existants ;
- le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) identifié sur le centre-bourg de la commune de Flixecourt
- les ambitions du territoire définies par les orientations stratégiques :

Orientation I-Conforter le rôle de centralité, améliorer le cadre de vie et garantir une qualité de vie au quotidien pour la commune

- Orientation II-Renforcer l'attractivité du centre-bourg et conforter les dynamiques économiques
- Orientation III-Renforcer la réhabilitation, le développement et le renouvellement de l'offre de logements
- Orientation IV-Faire face aux enjeux de demain
- Orientation V-Révéler les atouts de Flixecourt à travers le patrimoine

- le plan d'actions, identifiant 8 actions symboliques de la dynamique de revitalisation ;
- les engagements des partenaires, notamment en matière d'accompagnement en ingénierie ;

- la maquette financière traduisant les sources de financement identifiées pour chaque projet ;
- les modalités du suivi et d'évaluation du programme ;
- la gouvernance du programme et les modalités d'application de la convention.

La convention-cadre est cosignée par la Communauté de Communes Nièvre et Somme, la commune de Flixecourt et l'État.

La convention-cadre Petites Villes de Demain entraîne automatiquement la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Les effets de ORT, s'appliqueront une fois la convention signée.

Vu le programme national Petites Villes de Demain ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion du dispositif Petites Villes de Demain ;

Considérant l'identification par la Commune de Flixecourt de l'objectif stratégique de convergence des politiques d'habitat, de commerces, de mobilité, de services et d'espace public, tout particulièrement dans les espaces centraux de ces communes ayant des fonctions de centralités ;

Considérant les motivations de la Commune de Flixecourt dans ce dispositif tenant au renforcement de l'offre de services dans les bourgs et les villes structurantes, mais aussi à l'organisation de leur maillage et au développement de synergies entre elles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, le projet de territoire décrit dans la convention-cadre, ainsi que ses orientations, actions et intentions de projet qui en découlent ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention-cadre en annexe nécessaire à la mise en œuvre du projet et du programme d'actions, ainsi que la mise en œuvre de l'ORT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **PROJET NEFLE - CONVENTION**

Monsieur le Maire indique que la commission académique a rendu un avis favorable, le 19 février 2024, concernant le projet NEFLE, déposé par l'école maternelle Jacques Prévert (Notre École Faisons la Ensemble). À ce titre, il convient de signer une convention avec l'État.

Cette convention reprend les éléments budgétaires suivants :

Le budget du projet pédagogique présenté en annexe étant fixé à 7498,53 € :

L'État s'engage à verser à la collectivité dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique une subvention d'un montant maximum de 7498,53 € pour couvrir les dépenses prévues dans le cadre du projet pédagogique.

Le montant de la subvention versée par l'État pourra être minoré pour correspondre au montant des dépenses réellement exécutées par la collectivité.

L'État verse à la collectivité la somme de 2249,56 €, correspondant à une avance de 30 % maximum de sa participation au projet d'innovation pédagogique, à la signature de la présente convention.

- Vu la délibération du Conseil Municipal N°06/2023/83, du 15/12/2023,
- Vu la loi de finances pour 2023 prévoyant en son article 186 que, par dérogation aux dispositions de l'article L.211-8 du code de l'éducation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, l'État peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques,
- Vu le projet pédagogique présenté par l'école maternelle Jacques Prévert relevant de la collectivité,
- Vu l'avis de la commission d'examen des projets pédagogiques présidée par le recteur,
- Vu le projet de convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière avec l'Inspection Académique de la Somme. pour une durée d'un an avec tacite reconduction, convention annexée à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses afférentes au programme conformément aux inscriptions budgétaires,
- autorise Monsieur le Maire à imputer la subvention sur les crédits du programme,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FOURNITURES SCOLAIRES POUR LES ELEVES DES ECOLES FERMEES**

Le Conseil Municipal,

- Considérant le fait que les enfants d'autres Communes, dont les écoles sont fermées ou ne possédant pas de classe de perfectionnement ou U.L.I.S. fréquentent les différents établissements scolaires (maternelles, primaire, perfectionnement) de la Commune de FLIXECOURT,
- Considérant également que la Commune de FLIXECOURT ne peut supporter seule la charge des fournitures scolaires de ces enfants,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de demander aux Communes concernées une redevance pour les fournitures scolaires,
- de fixer cette redevance pour l'année scolaire 2023/2024 à 354.00 Euros par élève.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **PARTICIPATION COMMUNALE AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT**

Il n'est pas nécessaire de délibérer sur ce point.

En effet, pour rappel, une délibération a été prise lors de la réunion du Conseil Municipal du 13 novembre 2020. Une convention permanente a été signée entre la commune de FLIXECOURT et l'école Notre Dame.

→ **M<sup>me</sup> HERBET** communique les chiffres pour l'année 2023/2024 ; les coûts pour la Commune sont les suivants :

**MATERNELLE** : 19 800.00 € (18 élèves)

**PRIMAIRE** : 15 160.00 € (40 élèves)

Soit un montant total de 34 960.00 € (58 élèves)

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME**

Après exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-accepte le versement des subventions aux associations sportives suivantes :

●JUDO	400.00 €
●ESCALADE	150.00 €
●TENNIS CLUB	1 000.00 €
●SPORTING CLUB	800.00 €
●TEAM FLIXECOURT 80	1 000.00 €
●LES WHOOPS FLIXECOURTOIS	150.00 €
●TENNIS DE TABLE	2 250.00 €
●HOCKEY	150.00 €
●SPORTS ET LOISIRS	200.00 €
●BADMINTON	150.00 €
●LYCEE ALFRED MANESSIER	150.00 €
●COLLEGE ALFRED MANESSIER	150.00 €
●PETANQUE	150.00 €

-autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – COMMISSION SPORT**

Le Conseil Municipal,

Après exposé de Monsieur le Maire, sur les propositions de la commission sport, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Les Dauphynes Flixecourtoises	:	1 160.00 €
Club de HOCKEY	:	1 000.00 €
Club BADMINTON	:	768.35 €
Tennis de table	:	100.00 €

## **APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément les articles L5214-16 et L5211-20,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 relative à l'orientation des Mobilités ;

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 16 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Nièvre et Somme au 1<sup>er</sup> Janvier 2017,

VU l'arrêté préfectoral en date du 4 Mai 2017 approuvant les statuts de la communauté de communes ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 7 Mai 2024 adoptant la modification des statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération en date du 7 Mai 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme a procédé à la modification de ses statuts. Il propose donc au conseil municipal de délibérer pour approuver ces modifications statutaires.

Les modifications essentielles sont les suivantes :

•Actualisation des compétences obligatoires avec ajout de :

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

#### Article 1 :

**APPROUVE** le transfert de la compétence « Crématoriums » à la Communauté de Communes Nièvre et Somme à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2024, et la modification des statuts qui s'y rapporte

**APPROUVE** les autres modifications statutaires énumérées dans l'exposé ci-dessus

#### Article 2 :

Le Conseil Municipal de la Commune de FLIXECOURT autorise le Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-17 du CGCT.

### **FDE 80 – CHANGEMENT DE DÉNOMINATION**

Monsieur le Maire précise que la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme souhaite changer de dénomination.

Par délibération du 16 février 2024, le Comité de la Fédération a approuvé le changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme pour devenir « Territoire d'Énergie Somme ».

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur ce changement de dénomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare, à l'unanimité :

- favorable au changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme pour devenir « Territoire d'Énergie Somme »
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **CRÉATION DE 4 POSTES PAR AVANCEMENTS DE GRADES**

Après exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer 4 postes par avancement de grades comme suit :

- 2 postes d'Adjoints Techniques principaux 1<sup>ère</sup> classe à 35h00 hebdomadaires chacun, au 01/09/2024,
- 1 poste d'Adjoint Technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 25h00 hebdomadaires, au 21/12/2024,
- 1 poste d'Adjoint Administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à 27h00 hebdomadaires, au 01/09/2024,

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **DIVERSES INFORMATIONS**

#### **●PRÉPARATION DES BUREAUX DE VOTE – ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 30 JUIN ET DU 07 JUILLET 2024**

Créneaux horaires : de 08h00 à 18h00

Présidente du bureau 1 : M<sup>me</sup> HERBET Christel

Président du bureau 2 : M. METAIS Didier

#### **●JURÉS D'ASSISES**

-Tirage au sort de 7 communes du canton :

FRANQUEVILLE / SAINT-VAST-EN-CHAUSSÉE / DOMART-EN-PONTHIEU / L'ÉTOILE / BOUCHON / BERTEAUCOURT-LES-DAMES / LANCHES-SAINT-HILAIRE

-Tirage au sort de 6 personnes de la liste électorale de la commune de FLIXECOURT :

M. BENONI Alexandre / M<sup>me</sup> DIMPRE Jenny / M<sup>me</sup> GRAUX Martine / M<sup>me</sup> MACQUET Elisabeth / M. WASSON Mickaël / M. FOURNIER Ludovic.

#### **●INFORMATIONS SUR LA FRÉQUENTATION DE FRANCE SERVICES**

**Mars** : 95 usagers (8 tél / 87 en présentiel) pour 128 demandes dont 66 par des Flixecourtois

**Avril** : 120 usagers (30 tél/ 90 en présentiel) pour 169 demandes dont 69 par des Flixecourtois

**Mai** : 130 usagers (20 tél / 110 en présentiel) pour 198 demandes dont 68 par des Flixecourtois

## ● Vidéosurveillance

- Redéployer des caméras sur le complexe sportif,
- Modifier l'emplacement du panneau signalant la présence d'une caméra (située à la PAMM) et le mettre du côté « des Marches de la Baie »,
- Installer 1 caméra aux écoles Jacques Prévert et Hector Malot,
- Installer une caméra au cimetière + installer des panneaux qui indiquent la présence de caméras. (augmentation des vols au cimetière),
- Installer une caméra aux containers,

## ● Informations formation des agents du service CNI/PASSEPORTS pour identité numérique

Une formation est programmée le 25 juin 2024 pour les agents habilités.

## ● Chiffres BUDGET

Les chiffres demandés lors du conseil municipal du 12 avril arrêtés au 11/06/2024

### Fonctionnement

Dépenses :

Budgétisé	Réalisé	Disponible
5 237 448.91 €	1 973 847.92€	3 263 600.99€

Recettes :

Budgétisé	Réalisé	Disponible
5 237 448.91 €	2 447 461.24€	2 789 987.67€

### Investissement

Dépenses :

Budgétisé	Réalisé	Disponible
2 000 364.80 €	1 322 245.30€	678 119.50€

Recettes :

Budgétisé	Réalisé	Disponible
2 000 364.80 €	1 1136 129.54€	864 235.26€

## QUESTIONS DIVERSES

### M<sup>me</sup> LEBRUN :

La sortie ASTERIX est programmée le mercredi 26 juin 2024 : 22 enfants inscrits, 6 accompagnateurs ; M<sup>me</sup> HOLTZMANN se propose d'accompagner.

24/06/2024 : Remise des récompenses École Notre Dame, Chiffon Rouge 15h00.

27/06/2024 : Remise des récompenses Écoles Jacques Prévert et Hector Malot, Chiffon Rouge 10h00.

Le Centre de Loisirs aura lieu du 08/07/2027 au 26/07/2024 : 110 inscrits ; Centre pré-ado : 18 inscrits sur 24 possibles.

Le C.C.A.S. va mettre en place 2 personnes en services civiques pour développer le lien avec les personnes de plus de 65 ans.

Le repas des aînés a compté 190 aînés inscrits.

### M<sup>me</sup> HERBET :

Prévoir un article sur les contrats civiques pour le journal « Entre Nous ».

-Point sur le mini-golf : 3 346 entrées en 2023.

-Concert du groupe SOLO CHŒUR le 29 juin 2024 au Chiffon Rouge ; buvette tenue par « les Amis de l'Orgue de FLIXECOURT » ; les recettes seront intégralement reversées à cette association.

### M<sup>me</sup> DEMORY

La kermesse des écoles se tiendra :

•Jacques Prévert : le 21 juin 2024

•Hector Malot : le 22 juin 2024

Les cantines impayées de 2023 se régularisent progressivement.

### M<sup>me</sup> GAPENNE

Les berges rue Marius Sire vont-elles être démolies ?

→Pas cette année

Pour le méthaniseur, Monsieur le Maire précise que le coût est de : 35.00 € / camion pour la Commune de FLIXECOURT.

-Il serait utile de faire revivre la page FACEBOOK

→Les infos concernant le don du sang y sont déposées

-Les déjections canines vont prochainement être verbalisées ; le logiciel qui va être utilisé ne fonctionne pas correctement.

-Le 14 juillet : il y aura comme habituellement la marche et le feu d'artifice

**M. PACCEU :**

Une parcelle non entretenue rue Joliot Curie pose problème.

→Monsieur le Maire indique que des courriers ont déjà été faits ; à refaire.

**M<sup>me</sup> HOLTZMANN :**

La préparation de la fête de la pomme du 27/10/2024 avance

Il est demandé à chacun de ramener des bouteilles en verre

-Le terrain de foot annexe est à niveler – Il faut faire venir une entreprise

**M<sup>me</sup> TELLIER :**

La maison de M. KOWAL n'est pas entretenue rue Georges Outrebon.

**M. DELAFOSSE :**

Concours départemental des villes et villages fleuris

Passage du jury le 18/06/2024 (avec M<sup>me</sup> TELLIER et M. DARIBOT)

**M. DARIBOT :**

-indique que le nettoyage des caniveaux situés à l'entrée de la ville, (en venant d'Abbeville) n'est pas fait correctement.

→Monsieur le Maire va voir avec la Communauté de Communes Nièvre et Somme car ce secteur est géré par celle-ci.

-propose de mettre en place la tonte différenciée sur certains espaces (lieux à définir).

-va voir pour planter des arbres devant la crèche.

-va voir ce qu'il faut faire pour l'arbre dans la cour de la Mairie.

**M. LE MAIRE :**

-point sur la patinoire : 10 557 entrées en 2023.

-Infos sur l'inauguration de l'Espace Culturel et Sportif René LOGNON

Levée de la séance à 22h30

---